

Aménagement des berges du Doubs entre le Moulin Saint-Paul et le Port Fluvial - Convention de superposition de gestion

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la poursuite des travaux liés au PDU, la Ville de Besançon souhaite aménager une piste cyclable sur les rives du Doubs entre le Moulin Saint-Paul et le Port Fluvial. Les rives du Doubs font partie du domaine public fluvial de l'Etat et cette partie a été concédée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour l'exploitation du Port Fluvial.

L'aménagement de la piste cyclable ayant été autorisé par ces deux parties, une convention tripartite de superposition de gestion sera passée, à titre gratuit, entre Voies Navigables de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et la Ville de Besançon.

La Ville effectuera, à ses frais, tous les travaux nécessaires à l'aménagement en promenade publique des parties de voies, objets de la présente convention.

Ces travaux estimés à 151 000 € et subventionnés dans le cadre du programme ATSR, comprennent :

- la pose de panneaux de signalisation ;
- la pose d'un enrobé nécessaire à la création de la voie piétonnière et cyclable ;
- la ville pourra éventuellement réaliser d'autres travaux nécessaires à l'ouverture de la circulation publique, après concertation avec VNF et la CCI.

La Ville assurera à ses frais les travaux destinés à prévenir les détériorations du domaine public fluvial du fait de l'ouverture à la circulation publique.

Tous les travaux ne relevant pas de l'entretien courant feront l'objet d'un état des lieux et d'un avenant à la présente convention.

La Ville ne pourra pas modifier ou supprimer les ouvrages établis sur le Domaine Public Fluvial sans en avoir, au préalable, obtenu l'autorisation du Service de la Navigation Rhône-Saône (SNRS) ou de VNF. Elle devra également prendre toutes les précautions pour éviter tout dommage aux canalisations souterraines et notamment aux câbles et conduites de toute nature et sera responsable des dommages causés par ces travaux.

La Ville assurera à ses frais exclusifs et après avis du SNRS ou de VNF les travaux destinés à prévenir les détériorations du Domaine Public Fluvial du fait de l'ouverture à la circulation publique.

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature des parties et sera renouvelable par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir sur ces bases.

«**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas Jean-Claude ROY mais Corinne TISSIER qui suit ça.

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas très bien vu, à la lecture du rapport, où aboutissait le projet d'aménagement de piste. On voit très bien d'où il part, on voit la piste cyclable qui arrive jusqu'au Moulin Saint-Paul, ensuite il y a le chemin de halage qu'il faut aménager. Il est en contrebas du parking Saint-Paul, il passe sous le pont Bregille et à la sortie du pont Bregille il n'y a plus de chemin de halage, il

n'y a plus rien, alors la question que je voulais poser, c'était de savoir jusqu'où allait la piste. Est-ce qu'elle s'arrête au pont Bregille, à un des endroits les plus pittoresques de la ville là où il y a une poubelle géante assez immonde face au Sport Nautique Bisontin, c'est là qu'arrivent deux, trois bennes à ciel ouvert totalement remplies, débordantes, à côté du Bastion Bregille qui est lui aussi dans un triste état, mais la piste sortant sous le pont Bregille, elle n'arrive que là, à moins que vous n'entrepreniez des travaux sur l'ensemble des rails qui bordent le Doubs et qui sortent...

M. LE MAIRE : Il va y avoir des aménagements transitoires et ensuite, dans le cadre...

M. Jean ROSSELOT : C'est quoi des aménagements transitoires, ça va jusqu'où ?

M. LE MAIRE : Vous verrez avec Corinne TISSIER. Un aménagement transitoire, comme dit Eric, c'est un aménagement d'enrobés pour éviter de se prendre la roue...

M. Jean ROSSELOT : Sur les rails existants au bord du Doubs ?

M. LE MAIRE : C'est provisoire puisque de toute façon on va refaire l'aménagement du port fluvial, vous le savez, nous y tenons tous et vous le premier.

M. Jean ROSSELOT : Franchement, il aurait mieux valu avoir un plan cohérent d'ensemble d'aménagement du port fluvial...

M. LE MAIRE : Le provisoire, Monsieur ROSSELOT, permet de faire rapidement et ensuite, dans le cadre d'un plan cohérent, nous allons faire mieux.

M. Jean-Claude ROY : C'est bien un aménagement provisoire en attendant plusieurs années encore l'aménagement définitif. Nous recouvrons donc les voies qui n'ont pas été déposées et qui pour la plupart sont dans un état déplorable. C'est sur ce site-là, entre le Moulin Saint-Paul et le pont Bregille qu'il est prévu de continuer ce qui a été initié depuis le quai Bugnet sur le chemin de Mazagran puis en passage sous le tunnel fluvial un aménagement destiné aux piétons, aux cyclistes et aux rollers qui, en boucle, bientôt, pourront faire le tour de la ville. C'est en fait, après avoir obtenu l'accord de Voies Navigables de France et de la CCI, l'aménagement sur cet espace d'une piste cyclable et une piste dédiée aux modes doux, voilà ce que Corinne vous aurait dit si elle avait été là. Ce n'est que ça cette convention, c'est autoriser le Maire à signer une convention de superposition entre les trois parties.

Mme Françoise BRANGET : Je voulais vous demander une précision à propos de ce dossier ; est-ce que c'est le même que celui qui a été présenté au programme ATSR à la Préfecture ? Je suis en charge effectivement des dossiers présentés -pas pour les dossiers de la Ville- et je n'ai pas les mêmes chiffres. Là il est indiqué 151 000 €, par contre dans le dossier Préfecture -et d'ailleurs, c'était la même chose dans le précédent rapport du conseil municipal d'il y a quinze jours- c'était 276 000 € TTC. Voilà pourquoi je m'étonne de savoir si c'est le même dossier ou pas...

M. LE MAIRE : Oui, c'est le même dossier. On va regarder les chiffres.

Mme Françoise BRANGET : Il est subventionné, OK, mais on n'a pas l'accord premièrement, et la Ville s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

M. LE MAIRE : On va regarder mais je pense que le chiffre de 276 000 € n'est pas bon ; c'est celui donné ce soir qui doit être bon, mais on va vérifier.

Mme Françoise BRANGET : Ce qui donnerait raison au Préfet qui dit qu'on n'a pas toujours les mêmes chiffres sur les mêmes dossiers !

M. LE MAIRE : C'est ça, Madame BRANGET.

M. Jean ROSSELOT : Malignement, je vous dirai, Monsieur le Maire, que je crains que vous ne multipliez pas autant les visites de terrain que vous ne le dites car je n'ai toujours pas la réponse à ma question. On voit bien d'où part l'aménagement mais on ne voit pas où arrive la nouvelle piste, même provisoire. Je voudrais savoir où elle arrive ?

M. LE MAIRE : C'est effectivement capital pour l'avenir de Besançon ! Vous avez raison de poser la question.

M. Jean ROSSELOT : Pour quelqu'un qui est sur le terrain sans arrêt, c'est quand même important. Ceci dit c'est important parce que ce n'est pas fait en cohérence avec l'aménagement du port fluvial qu'il aurait fallu faire.

M. LE MAIRE : Monsieur ROY, dites voir où elle arrive.

M. Jean-Claude ROY : Monsieur ROSSELOT, si vous avez déjà parcouru cet itinéraire à pied, vous savez qu'elle sort du tunnel fluvial sous la Citadelle, longe les berges du Doubs sur environ 300 m, rejoint les voies du port fluvial et s'en va le long des bâtiments affectés aujourd'hui au service Propreté de la ville pour arriver au pont Bregille. Si vous ne voyez pas encore où passe cette voie cyclable future, je vous donne rendez-vous samedi matin avec votre vélo et on fait le tour ensemble.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. Jean ROSSELOT : Je vois bien sous le pont Bregille mais je ne vois pas où on sort...

M. LE MAIRE : M. ROY vous a fait une proposition.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste excuser Corinne TISSIER qui est en déplacement pour la ville en relation avec sa délégation. Elle est même au Salon de l'Auto...

M. LE MAIRE : Elle m'y représente mais je vole à son secours en précisant qu'elle est allée voir des voitures électriques.

Mme Nicole WEINMAN : Puisqu'on est à vélo et donc qu'on se met en selle, je vais faire un cavalier, pour dire simplement qu'il y a un certain nombre de pistes cyclables qui sont dans des rues à sens unique. Or sur ces pistes cyclables souvent les vélos circulent à double sens et il est arrivé certaines fois que des conducteurs, sortant de leur véhicule, fassent attention derrière eux mais pas devant et se trouvent heurtés ou heurtent accidentellement un cycliste. Donc je ne sais pas si au niveau de la sécurité des usagers mais aussi des conducteurs et des voitures, on ne pourrait pas mieux faire.

M. LE MAIRE : Vous avez raison.

Mme Martine BULTOT : Bien sûr, personne ne peut être contre l'aménagement d'une piste cyclable entre le Moulin Saint-Paul et le port fluvial mais lorsque j'entre dans les détails du texte, je m'aperçois que lorsque l'on parle de la pose d'enrobé, il s'agit de la pose d'enrobé nécessaire à la création de la voie piétonnière et cyclable. J'attire l'attention, une fois de plus, je crois que c'est la x^{ème} fois sur les conflits d'usage qui sont de plus en plus fréquents entre notamment les vététistes qui empruntent donc ces chemins mixtes et les piétons, ces vététistes non pourvus d'avertisseur et qui souvent vous déboulent dans les pieds et dans les jambes. Donc certains itinéraires piétonniers sont devenus mixtes et ils ne sont plus une promenade de tout repos. Qu'est-ce que vous comptez faire pour sauvegarder les droits des piétons et pour éduquer les cyclistes afin qu'ils ne se comportent pas avec la même agressivité qu'ils reprochent aux automobilistes ? Loin d'être isolés, ces cas deviennent de plus en plus fréquents.

M. LE MAIRE : Je crois que Martine BULTOT pose un bon problème. Il faut qu'il y ait partage des espaces. On ne va pas faire des lignes blanches sur les voies piétonnières pour délimiter l'espace des piétons et l'espace des cyclistes. Je crois d'abord que la règle c'est que les cyclistes, lorsqu'ils circulent, lorsqu'ils pédalent, doivent respecter les piétons, tout comme d'ailleurs les voitures doivent respecter les cyclistes. C'est un problème d'éducation et chacun doit respecter l'autre, apprendre à partager les espaces. On ne va pas mettre sur les voies un couloir cycliste et un couloir piétons. Ça serait totalement irréaliste mais il faut qu'il y ait une discipline, tout comme je vous dis que nous favorisons fortement le développement du vélo à Besançon mais qu'il faudra aussi, lorsque nous aurons terminé de mettre en place un certain nombre d'aménagements, de voies cyclables dans la ville, que les cyclistes respectent le code de la route, c'est-à-dire qu'on ne remonte pas en sens interdit des voies parce que j'ai déjà failli prendre sur mon capot, à deux reprises, des cyclistes la nuit sur des voies non éclairées. Je suis très ennuyé et très soucieux par rapport à ces cyclistes que j'aurais pu blesser, donc je pense qu'il faut qu'on se respecte, qu'il y a des règles que tout le monde doit respecter, les voitures qui sont quand même celles qui les respectent le moins souvent, mais aussi les cyclistes et qu'on ne peut pas effectivement brûler les feux rouges, remonter les sens interdits. On le faisait tous un peu quand on était gamin mais maintenant il y a quand même un certain nombre de règles à respecter mais surtout ce que je demande c'est qu'on partage les espaces et que chacun respecte l'autre. C'est comme ça et non avec une réglementation très stricte, qu'on arrivera à régler ces problèmes. Mais la question de Martine est tout à fait pertinente. On ne va pas faire un règlement pour les déplacements des piétons et des cyclistes sur les voies piétonnières de Besançon. On va surtout essayer de les développer. Monsieur ROSSELOT vous avez déjà parlé deux fois donc je ne vous redonne pas la parole.

M. Jean-Claude ROY : Je dirai que c'est vraiment le maître-mot et je comprends la question que pose Martine. Avec Corinne, nous partageons son souci et nous le comprenons aussi à tel point que nous avons sur les voies partagées offertes aux modes doux mis des panneaux qui rappellent que cette voirie est partagée par les modes doux mais aussi par les riverains -je pense au chemin de Mazagran notamment-. Certains cyclistes qui vont un peu plus vite que d'autres, avaient tendance à considérer qu'ils étaient sur un terrain conquis qui leur appartenait et nous avons signé conjointement un courrier adressé aux responsables d'associations cyclistes, vététistes, rollers, pour rappeler à ces différents responsables les règles d'usage qu'ils devaient, eux, à nouveau colporter au sein de leur association à travers les bulletins qu'ils font passer ou lors de réunions. Donc ce message nous le colportons aussi et nous agissons en responsables par rapport à cela.

M. Patrick BOURQUE : Certes les cyclistes doivent respecter les règles comme tout le monde mais il me semble que les 7 000 morts qu'il y a eu l'an passé sur les routes sont plus dus à des accidents de voitures qu'à autre chose, et s'il y avait plus de gens qui prennent leur vélo, il me semble que ça diminuerait pas mal le nombre des accidents.

M. LE MAIRE : Ce que j'ai voulu dire, c'est que tout le monde devait respecter l'autre et qu'on doit partager les espaces. Il y a bien entendu beaucoup plus d'accidents, et malheureusement, sur la route qu'en vélo».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine-Voirie, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.